

variations

Vincent de Coorebyter Professeur à l'ULB

# Simplifier l'orthographe, compliquer la lecture

Lorsque *Le Soir* a publié, le 3 septembre, une pleine page relayant l'idée de simplifier les règles d'accord du participe passé, j'ai cru que cela allait provoquer une de ces polémiques dont les questions touchant à l'orthographe ont le secret. Mais la polémique n'a pas eu lieu, en tout cas dans les colonnes du journal : j'y ai juste trouvé une lettre de protestation d'un lecteur.

Il faut dire qu'à lire le dossier du *Soir*, l'affaire semblait pliée. Lancée par un spectacle relayé par la RTBF et par une carte blanche de ses deux auteurs dans *Libération*, l'idée était appuyée par une interview de Dan Van Raemdonck, professeur de linguistique à l'ULB, et par une carte blanche électronique, « Les leçons du (participe) passé », signée par des dizaines de linguistes et de grammairiens rappelant que la plupart des hautes instances de la langue française souhaitent réformer l'accord du participe passé. Le message était clair : si vous vous accrochez à la règle actuelle, vous êtes du côté des réactionnaires de l'Académie française.

## N'allons pas prétendre que la règle épuise à elle seule les élèves et les enseignants

N'ayant guère d'admiration pour cette dernière, je me rangerais volontiers du côté de la réforme. Sauf que les quatre principaux arguments présentés en sa faveur ne me paraissent pas décisifs.

Rappelons qu'il est question de supprimer la règle selon laquelle, employé avec l'auxiliaire avoir, le participe passé s'accorde avec le complément d'objet direct si celui-ci le précède (« la voiture que j'ai achetée »), et ne s'accorde pas lorsque le complément le suit (« j'ai acheté une voiture »). La nouvelle règle consisterait à rendre le participe passé, s'il est employé avec avoir, invariable dans tous les cas, quelle que soit la position du complément d'objet : rien de moins, rien de plus.

Premier argument en faveur de la réforme, à lire les textes évoqués ci-dessus : la règle actuelle est compliquée, et consomme une énergie considérable. Et de préciser : on consacre aujourd'hui, en moyenne, « 80 heures » à enseigner... mais à enseigner quoi, au juste ? Vu l'objet du débat, on pense aussitôt : 80 heures à enseigner la

règle d'accord ou de non-accord dont nous parlons. Mais ce n'est pas crédible une seconde. Et, de fait, à mieux lire, ces « 80 heures » concernent les « règles actuelles », ou « cette matière » – ce qui est nettement plus vague, et plus englobant. Convenons, éventuellement, de modifier la règle en débat, mais n'allons pas prétendre qu'elle épuise à elle seule les élèves et les enseignants.

Deuxième argument : l'accord du participe passé avec le complément d'objet direct qui le précède « n'est plus porteur de sens », ce qui renvoie à un critère effectivement essentiel : l'accord ne se défend que s'il nous aide à mieux comprendre. Mais, dans bien des situations, c'est le cas. J'en veux pour preuve un passage de la carte blanche des partisans de la réforme : « Si cette formu-

lation un peu cavalière ne vous convient pas, nous vous renvoyons vers la formulation complète que le Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie Bruxelles a proposé. » Dans une phrase aussi complexe, le participe passé invariable, « proposé », qui reprend la forme du masculin singulier, crée une confusion entre « la formulation » et « le Conseil », ce qui n'est pas le cas en écrivant « proposée ». (De plus, au moment où l'on réclame d'introduire l'écriture inclusive pour mieux marquer la place des femmes, demander la généralisation d'un invariable forgé sur le masculin est curieux.) Une proposition toute simple deviendrait également illisible, ou trompeuse, si l'on renonçait à faire varier le participe passé dans : « La mort de cet homme que j'ai

tant désirée... » De même, impossible de savoir ce que signifie la phrase suivante, construite avec un participe invariable : « Ce n'est plus la peine d'aller à la messe, le curé l'a dit. » Il a dit la messe, ou il a dit que cela ne valait plus la peine d'y aller ? Aider le lecteur à comprendre est la meilleure raison de maintenir la règle actuelle.

Troisième argument : cette règle est « artificielle », puisqu'elle prévoit l'accord du participe passé dans un cas et pas dans l'autre. Et la preuve en serait que son origine est accidentelle : un pauvre moine copiste, au Moyen Âge, aurait oublié d'accorder le participe passé avec le complément d'objet qui le suit parce que ce dernier venait trop

loin dans la phrase, et l'abandon de ce type d'accord serait devenu la règle. Admettons l'anecdote, mais on peut en

tirer la conclusion exactement inverse. Alors que cela fait sens d'accorder un participe avec un terme qui le précède et dont l'accord rappelle l'existence, on se passe spontanément de l'accord lorsqu'il renvoie à un terme encore inconnu et éventuellement lointain. Si j'écris : « Jésus a lavés, dans le Jourdain, devant une foule nombreuse et enthousiaste et sous un soleil de plomb qui harassait la foule sans entamer sa ferveur et sa piété, les pieds de Marie-Madeleine », le pluriel fait moins immédiatement sens que dans : « Les pieds que Jésus a lavés dans le Jourdain... » La règle complexe (accord dans un cas et pas dans l'autre) facilite la compréhension, bien plus que de rendre le participe passé toujours invariable avec avoir. Et si l'on juge qu'après tout, l'accord fait sens dans tous les cas, y compris lorsqu'il annonce un terme à venir dont il cerne déjà les caractéristiques, décrétons qu'il faut accorder le participe passé avec avoir quelle que soit la position du complément d'objet...

## A l'université, il devient difficile de comprendre certains travaux d'étudiants tant leur orthographe défie la logique et rend le sens obscur

Quant au quatrième argument en faveur de la réforme, il consiste à dire que l'accord du participe avec un complément qui le précède tend à tomber en désuétude, à l'écrit et surtout à l'oral, et que bientôt, l'usage aura tranché en faveur d'un participe invariable. Je n'ignore pas que, pour les linguistes, il en va toujours ainsi : c'est l'usage qui décide des règles de la langue, et il n'y a pas à le déplorer. Sauf qu'il s'agit d'un argument d'autorité élargi au peuple entier, et que l'on est en droit de regretter la généralisation d'une solution de facilité. A l'université, il devient difficile de comprendre certains travaux d'étudiants tant leur orthographe défie la logique et rend le sens obscur. Cela plaide pour des simplifications, mais cela ne contraint pas à se priver d'une information utile, le renvoi à un complément qui peut être féminin comme masculin, pluriel comme singulier. Surtout aujourd'hui, où ces nuances sont dans l'air du temps. ■